



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 20 mai 2025

Présents : Mme MARTIN Marie-Noëlle, Maire, Monsieur MOREAU Jean, Madame BARRET Isabelle, Monsieur MULLON Jean-Luc, Madame BARBOTTEAU Véronique, Monsieur HAPIOT Benoît, Monsieur MARSH Colin, Madame THEILLOUT Jackie, Monsieur VALLIER Jamy.

Absents excusés : Madame MORIN Anne-Marie donne procuration à Madame THEILLOUT Jackie

Absent non excusé : Monsieur BUSSON Jacques

Secrétaire de séance : Monsieur MULLON Jean-Luc

Date de convocation : 12 Mai 2024

Ouverture de la séance : 20h45

Madame le Maire remercie les administrés présents d'assister à la réunion du conseil municipal de ce soir.

1- Approbation du PV du 15 avril 2025

Le PV a été approuvé à 10 pour – 00 contre – 00 abstention.

2- Question diverse : Ancien fournil

Madame le Maire commence par ce sujet car Monsieur Hervé ALLOUCHE est présent suite à sa demande par courrier de prise de parole accordé par Madame le Maire

Madame le Maire rappelle qu'en janvier 2024, la commune a lancé un appel aux administrés pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancien fournil et que ce lieu servira de lieu de rencontre à tous et d'annexe de la salle des fêtes afin de limiter l'occupation de cette dernière.

La commune a investi environ 10 000 euros en 2024 dans les travaux et les matériaux et prévoit un budget de 15 000 euros en 2025.

Depuis début 2024, ce sont des administrés, des entrepreneurs de la commune et des élus qui s'occupent à réaliser bénévolement les travaux dans les locaux de l'ancien fournil.

Lors de la dernière journée de travaux, Madame le Maire a été sollicitée pour savoir comment sera attribué la gestion de ce lieu.

Madame le Maire leur rappelle qu'actuellement il est réalisé une trame sur une convention de mise à disposition.

Madame le Maire explique qu'elle a reçu un courrier de bénévoles travaillant à l'ancien fournil.

Les personnes ayant été présentes durant les travaux ont sollicité la commune afin de connaître l'avenir et le contenu de cette convention liant les gérants à la commune. Monsieur Allouche a interpellé la commune en ce sens, sollicitant une prise de parole auprès de l'ensemble du conseil.

Monsieur Allouche est invité à s'exprimer : lieu de partage, d'échanges, de partages d'expériences. Il constate que les choses ont évolué vers un partenariat avec la commune.

Plusieurs conseillers s'expriment sur le fonctionnement envisagé (statut, association, gestion, règlement des charges...).

Il est rappelé que sans les bénévoles, ce projet de réhabilitation n'aurait peut-être pas pu avoir lieu.

Madame le Maire fait lecture du projet de la convention de mise à disposition.

Faudrait-il qu'une seule entité « chapeaute » toutes les activités reconnues dans ce lieu ?

Certaines personnes suggèrent que le vendredi n'est pas forcément le jour le plus adapté pour réunir les bénévoles. Serait-il possible d'envisager soit un autre jour soit un jour supplémentaire ?

Certains bénévoles souhaiteraient des journées supplémentaires.

Il faudrait que la convention soit prête avant l'inauguration.

Selon Monsieur Moreau, la fin des travaux serait possible en septembre.

A ce jour, il reste comme travaux à effectuer : les placo, la plomberie, l'électricité, les sols, le raillage, l'ouverture d'un mur et l'aménagement du local.

Monsieur Allouche informe qu'un pique-nique avec les bénévoles, sur le site de l'ancien fournil, est prévu le dimanche 15 juin à partir de 11h30 afin que les administrés découvrent les lieux. La commune donne un accord de principe.

3- DÉLIBÉRATIONS – Vote du nom de l'ancien fournil

Le choix du nom de l'ancien fournil a été soumis aux administrés par questionnaire.

Le nom ayant obtenu le plus de votes est "LE JOYEUX PETRIN".

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 06 votes pour – 02 votes contre – 02 abstentions :

- adopte « Le Joyeux Pétrin » comme nom pour l'ancien fournil

22h10 : Départ des 4 administrés.

4- DÉLIBÉRATION – Vote du choix du food-truck à la Galaxie des Pierres levées cet été

Madame le Maire explique que la commune a reçu 2 propositions de food-truck pour s'installer sur le parking de la Galaxie des Pierres levées : La Crêpe Béneze et Le Cortège.

Il existe déjà une convention entre La Crêpe Béneze et les communes de Plassay et Crazannes depuis l'été 2024. Cette convention a une reconduction tacite pour 3 ans.

Il n'y a donc pas de choix à faire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 pour – 00 contre – 00 abstention :

- Vote l'annulation de cette délibération.

5- DÉLIBÉRATION – Devis de la terrasse au 1 Place de la Poste

Madame le Maire explique que la commune a reçu le devis de l'entreprise Brun.

Il est de 1 090 € TTC sans le terrassement (voir avec l'entreprise TP Taunay pour un devis ou le faire faire par les employés communaux) ni le calcaire.

Lorsque le sol de l'ancien fournil a été coulé, la commune a travaillé avec l'entreprise BG Sols.

Si l'on compare les 2 devis, le m² revient à 34 € pour BG Sols et 51 € pour l'entreprise Brun.

Monsieur Moreau explique que les 2 devis ne peuvent être comparés.

En effet, dans l'ancien fournil, la préparation des sols avait déjà été faite par les bénévoles avant d'être coulée

Donc pour la terrasse, il faudra compter en plus le terrassement et le calcaire au prix de revient.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 pour – 00 contre – 00 abstention DECIDE :

- **De faire réaliser les travaux par l'entreprise Brun** si la terrasse est coulée avant fin juin,
- **De charger Madame le Maire** de toutes les formalités.

6- Questions diverses

6-1 Foyer rural – compteur électrique

Est-il possible de mettre un compteur électrique indépendant au local bouliste et au local utilisé par le foyer rural à côté de la salle des fêtes ?

Monsieur Moreau explique que l'électricité est comptabilisée sur l'église pour le local bouliste et sur la salle des fêtes pour le local utilisé par le foyer rural et qu'il est interdit de revendre l'électricité.

Si la commune souhaitait installer des sous-compteurs, cela reviendrait à environ 2 000 € par sous-compteur. La commune n'a pas les moyens financiers de réaliser cette dépense.

Il est proposé, pour le local bouliste, soit :

- D'installer une horloge pour donner de l'électricité aux boulistes quand ils sont présents,
- Soit de disjoncter du lundi au vendredi.

Il est demandé que les factures « église » soient étudiées sur les 2 dernières années.

6-2 Les Lapidiales : Avenant à la convention

Madame le Maire et son 1^{er} adjoint ont visité la Maison des Pierreux avec Monsieur Alain TENNENBAUM, président de l'Association Les Lapidiales, Monsieur Alain DUMAS, Président du Club Lapidiales, et 2 membres de l'association.

Il a été remarqué que :

- La pièce attenante à l'entrée servait à entreposer le matériel d'été de l'Association,
- Il n'y a pas de fuite dans la cave après vérification,
- Il n'y a pas eu de travaux effectués par l'association les Lapidiales dans les locaux.

Il a été rappelé que l'ancien atelier n'est pas mis à la disposition de l'association.

Il a donc été demandé oralement que ce local soit vidé avant fin juin afin que la commune y fasse un atelier.

Il a été constaté les travaux effectués par la commune (changement porte, fenêtre rez de chaussée et étage, isolation VMC salle de bain étage, isolation plafond cuisine et murs salle à manger, remise aux normes de l'électricité et de la plomberie dans la salle à manger et la cuisine et installation d'un radiateur électrique dans la salle à manger)

Une réunion est prévue le vendredi 23 mai à 10h pour rediscuter de l'avenant à la convention.

6-3 Rénovation de la grue place de la Poste

Cette rénovation sera faite par des bénévoles de l'association « Crazannes, son patrimoine en partage ». La mairie fera les frais des matériaux utilisés.

Un appel à bénévoles sera lancé début juin.

Les travaux à prévoir :

- 1. Démontez la grue (stockage à l'ancien fournil),
- 2. Faire un état des lieux avec un tri des pièces réutilisables,
- 3. Percer un trou au sol du petit jardin, ;
- 4. Réaliser un socle en béton,
- 5. Poser un fût en métal pour accueillir les pièces de bois neuves.

Monsieur Hapiot propose de fournir des pièces de bois de 15 cm X 15 cm X 200 cm.

Monsieur Jean Moreau et l'association (M. Pascal BARRET, Président de l'association) sont responsables de ce projet.

Il est rappelé que Monsieur Hervé Allouche possède les plans de Gillot Souchet, le constructeur de la grue. Il serait souhaitable de les récupérer car ils appartiennent à la commune.

6.4 Pour la prochaine réunion du conseil municipal

- Faire un point financier,
- Si possibilité de réaliser un circuit pérenne de tableaux photos (60 cm X 80 cm) dans tout le centre bourg de la commune. Projet tenu par Monsieur Benoit HAPIOT.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc MULLON

Le Maire
Marie-Noëlle MARTIN

